Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 48 (1919)

Heft: 12

Artikel: Billet de l'instituteur [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039228

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Billet de l'instituteur

L'instituteur occupe-t-il dans la société le rang qu'on se plaît à lui assigner dans les traités de pédagogie et les discours de banquets? Nul ne me contredira si je réponds par un non catégorique. Même dans notre belle Suisse, berceau de la démocratie, où l'instruction populaire paraît très en honneur, il serait aisé de découvrir maints magisters mal rétribués, sans prestige comme sans influence, humbles fonctionnaires miteux et marmiteux, serviteurs de monsieur Tout-le-monde, sur qui retombent tous les horions et toutes les responsabilités.

Ce peu de considération octroyé à certains membres de notre corporation provient de diverses causes. Une des principales, à mon sens, est l'insuffisance des traitements dont jouit le personnel enseignant. Aux yeux du peuple, une profession est cotée, non par les services qu'elle rend à la communauté ou par le dévouement qu'elle exige, mais par son rapport en écus sonnants. C'est là une conception bien matérialiste de la vie; c'est laid, c'est injuste, mais hélas! c'est réel.

Une rétribution modeste, parfois dérisoire, classe d'emblée l'instituteur dans l'innombrable troupeau des besogneux obligés de faire la chasse aux gros sous, d'accepter tous les emplois et de guetter toutes les occasions d'augmenter leur maigre pécule. Cela ne va pas toujours sans compromissions humiliantes, ni sans accrocs à l'amour-propre et à l'autorité.

Pour remplir honorablement sa charge, il ne faut pas que le maître d'école soit talonné sans cesse par la gêne; il doit avoir les coudées franches à l'égard des gros bonnets de l'endroit. Si l'on veut qu'il exerce une forte emprise sur la jeunesse, que ses enseignements, ses exemples, ses conseils trouvent de l'écho, si l'on veut faire de lui un conducteur d'âmes, il faut tout d'abord relever ses fonctions aux yeux des populations et lui accorder une situation matérielle cadrant avec l'influence morale qu'on réclame de lui. Il doit être quelqu'un qu'on respecte, dont on parle avec estime. Le jour où son travail lui permettra de vivre sinon largement, du moins honorablement, il ne sera plus condamné à disperser son activité, à remplir un nombre invraisemblable de petits emplois étrangers à l'enseignement. N'étant plus la « bonne à tout faire » de la commune, la direction de l'école et des institutions qui en dépendent directement deviendra sa principale préoccupation. Il aura plus de temps aussi pour travailler à son propre perfectionnement. La « paie », fort heureusement, ne constitue pas le facteur exclusif servant à apprécier sa valeur. Les qualités personnelles, les capacités, le dévouement, la dignité de vie, qui seuls devraient entrer en ligne pour juger un homme, ne sont pas

cependant considérés comme facteurs négligeables dans l'esprit de la majorité des gens. C'est pourquoi, tout en cherchant à ouater son existence d'un peu de bien-être, tout en luttant pour se dégager des soucis matériels, l'instituteur tendra à s'élever par ses vertus, son caractère et son savoir. « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée », dit le proverbe. Un bon renom est avantageux à tous; il est particulièrement nécessaire aux éducateurs dont la réputation doit être sans tache. La belle ceinture dorée du proverbe, le régent ne la convoite point; son idéal n'est point enfermé au milieu des pièces rutilantes d'une bourse rebondie. Toutefois, aussi longtemps qu'il sera obsédé par le souci du pain quotidien, son cœur restera plein d'amertume et de découragement. X.

PARTIE PRATIQUE

TACHES D'OBSERVATIONS ET CONCENTRATION

(Suite et fin.)

DEUXIÈME PARTIE

Résultats des tâches d'observations précédentes. Travaux résumant, avec les corrections nécessaires, les observations des élèves. Ces travaux ont été faits par écrit et sauf pour le dessin, le calcul et l'élocution, ils ont été donnés comme sujet de rédaction.

Ce mode de procéder n'est pas exclusif. Les élèves peuvent être appelés à donner verbalement les résultats de leurs observations.

b) Histoire (2me leçon)

Une légende patriotique nous apprend que le Tilleul de Fribourg fut planté le soir du 26 juin 1476. Le même jour, les Suisses avaient battu les Bourguignons à Morat. Un jeune Fribourgeois, impatient d'annoncer la nouvelle de cette grande victoire à ses compatriotes, courut tout d'une haleine de Morat à Fribourg ayant une branche de Tilleul dans la main. Arrivé sur la place de l'Hôtel de ville, le jeune guerrier s'écria : « Victoire, victoire! » Puis il tomba de fatigue et mourut. La branche de Tilleul qu'il portait fut plantée à l'endroit même. Elle grandit et devint le Tilleul que nous admirons.

Le vénérable Tilleul nous parle encore aujourd'hui de la bataille de Morat, la plus sanglante et la plus glorieuse des guerres de Bourgogne. Ces guerres eurent pour cause : l'ambition de Charles le Téméraire qui voulait s'emparer de la Suisse, les fourberies de Louis XI, roi de France, qui, pour se débarrasser du duc Charles, cherchait à le brouiller avec les Suisses et enfin les déprédations et les dévastations commises par nos ancêtres dans la Franche-Comté et le pays de Vaud. Une conséquence heureuse de cette guerre fut l'entrée de Fribourg dans la Confédération en 1481. Mais il s'ensuivit d'autres conséquences funestes pour notre pays : l'amour de l'argent et du luxe, la vénalité, le service mercenaire, la rivalité entre